

l'auteur de la correspondance, ils auraient emprunté à 10½ pour 100 cette somme, pour laquelle ils ne pourraient trouver plus de 7 pour 100. Et là dessus, notre correspondant de signaler au ridicule la bêtise et l'ignorance du conseil, qui n'est pas capable, suivant lui, de s'apercevoir qu'emprunter à 10½ pour prêter à 7, n'est pas précisément une opération financière propre à enrichir son auteur. Naturellement, il concluait en appelant de ses vœux le jour où nous aurions des commissaires, et probablement que ses lecteurs en faisaient autant.

Or, voulez-vous savoir quelle était la valeur de cette accusation?—Dabord, il paraît qu'elle avait pour auteur un courtier en quête d'un placement pour un client, et sur le chemin duquel était venu se mettre le trésorier avec ses \$29,200. Puis, la donnée principale sur laquelle elle était basée, savoir le fait que le conseil aurait emprunté ces \$29,000, était entièrement fausse. Enfin, le correspondant, fût-il l'homme le plus désintéressé du monde, et les faits affirmés par lui fussent-ils réels, l'accusation prouvait, non pas la capacité financière du correspondant et l'incapacité du conseil, mais l'ignorance grossière de l'accusateur à l'égard de notre loi municipale. Voici, en effet, ce que dit cette loi: (29 Vict ch. 57, section 37.)

19. "Il sera du devoir du trésorier de la cité, "avant le premier jour d'octobre de chaque année, "de prendre sur les revenus annuels de la cité, "après paiement de l'intérêt sur tous ses bons et "avant toute autre somme votée, une somme égale "à deux pour cent, sur le montant de la dette con- "solidée à cette époque, laquelle somme de deux "pour cent sera ajoutée chaque année au fonds "d'amortissement de la dette consolidée, avec l'in- "térêt de ce fonds, lequel sera employé à l'achat de "débentures du gouvernement provincial ou placé "en actions de banques incorporées en cette pro- "vince où au rachat des débentures existantes de "de la corporation.

20. "Si le trésorier de la cité manque ou omet "de faire aucune des choses dont l'accomplisse- "ment est exigé de lui par les 7 paragraphes pré-